

Subventions aux associations de quartiers et diverses

M. LE MAIRE, Rapporteur : Sur avis favorable de la Commission chargée de la Vie Associative et de la Vie des Quartiers, il est proposé au Conseil Municipal de procéder à une première répartition de subventions au titre de l'exercice 1993 et d'attribuer les sommes suivantes :

Associations	Versé en 1992	Proposition 1993
1) Comités et Associations de Quartiers		
APIM (Association pour la Promotion et l'Information à Montrapon)	25 000 F	25 000 F
Banque Alimentaire de la Grette	-	3 000 F
Club 3 ^{ème} Age de Planoise	3 000 F	3 000 F
Comité de Quartier de Bregille	55 000 F	55 000 F
Comité de Quartier de Saint-Claude	75 000 F	75 000 F
Palente-Village	5 000 F	5 000 F
Passerelle de Planoise	40 000 F	20 000 F
Planoiselles	5 000 F	5 000 F
Torcolienne	4 000 F	4 000 F
2) Associations d'Anciens Combattants		
ADIRP (Association des Déportés, Internés, Résistants et Patriotes)	2 500 F	2 500 F
ADIF (Association Départementale des Déportés, Internés et Familles de Disparus du Doubs)	2 000 F	2 000 F
Fédération Nationale des Combattants de moins de 20 ans	1 000 F	1 000 F
3) Associations Nature		
Amis de la Nature	6 500 F	7 000 F
Association Astronomique de Franche-Comté	5 600 F	6 000 F
Balise 25	1 500 F	1 500 F
Club d'Orientation Comtois	1 500 F	1 500 F
Fédération de Protection de la nature (Doubs Nature Environnement)	9 000 F	10 000 F
4) Associations Loisirs		
Coopérative Philatélique des Jeunes	3 000 F	3 000 F
Kit Club	1 000 F	1 000 F
Rail Miniature 25	2 000 F	2 000 F
Reine Marulaz	3 000 F	3 000 F
Société Numismatique	1 000 F	1 000 F
Tarif Club	2 000 F	2 000 F
Tour Prends Garde !	2 000 F	13 000 F
Besançon Auto Miniature	-	1 000 F
5) Association Jeunesse		
CLAJ	5 000 F	5 000 F

Associations	Versé en 1992	Proposition 1993
6) Associations diverses		
Amitié Besançon	2 500 F	2 500 F
ARVIE (Associer l'Art à la Vie)	1 000 F	1 000 F
Amicale Andorinhas	-	6 000 F
Centre Culturel Esperanto	2 000 F	2 000 F
Coin de l'Amitié	3 600 F	4 000 F
Ligue des Droits de l'Homme	4 200 F	4 500 F
ORBIS (Association des Orpailleurs)	1 000 F	1 000 F
Phaestine Amitié	1 000 F	1 000 F
Prévention Routière	10 000 F	10 000 F
Restos du Coeur	3 000 F	4 000 F
Société Protectrice des Animaux	24 000 F	25 000 F
UFC Que Choisir ?	8 000 F	9 000 F
Voie des Fleurs	-	1 000 F

La dépense totale, soit 328 500 F, est à prélever sur le chapitre 945.91 / article 657 (subventions) / code service 41070 du BP 1993.

Le Conseil Municipal est invité à statuer favorablement sur cette proposition.

M. ALAUZET : Une remarque générale sur l'ensemble des subventions : est-ce qu'on ne pourrait pas pour plus de clarté, adopter l'idée de faire apparaître aussi les subventions demandées et qui sont refusées, ainsi que les raisons pour lesquelles elles l'ont été. Je pense qu'il est utile de faire apparaître cela.

M. LE MAIRE : On demandera aux commissions de faire la même présentation sur un modèle qui sera préparé par nos services où on aura la subvention versée l'année précédente, la subvention demandée, la subvention proposée par la commission, puis les subventions qui n'ont pas été attribuées aux associations avec le motif du refus ou du report. Nos services ont pris note. Merci d'améliorer le travail de cette assemblée, Monsieur ALAUZET.

M. JACQUEMIN : Je voulais simplement une information : La Tour Prend Garde fait un bond de 2 000 F à 13 000 F.

M. FOUSSERET : Monsieur JACQUEMIN, vous n'êtes pas sans savoir que des finales d'échecs se sont tenues à Besançon et la subvention tient compte de ce championnat de France d'échecs auquel ont participé tous les grands des échecs dont KASPAROV.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.